



Renseignements

ERAGE

Délégation Lorraine-Metz

Maison de l'Avocat

4 Rue de la Garde

57000 METZ

Tél : 03 87 62 55 18 / 07 87 00 20 82

Fax : 03 83 37 19 95

Mail : lorraine-metz@erage.eu

Durée

6:00 heures

Thèmes

Déontologie

Vie professionnelle

Niveau

1 – Initiation

Date

Vendredi 19 janvier 2018

Horaires

9h30-12h30 et 14h00-17h00

Lieu de la formation

Maison de l'avocat

4 Rue de la Garde - 57000 METZ

Intervenant(s)

Monsieur le Bâtonnier Didier LECOMTE

Ancien Bâtonnier du Barreau du Val d'Oise

Membre de la Conférences des Bâtonniers de France et d'Outre-Mer

Docteur en droit HDR et Maître de conférences à l'Université de Cergy-Pontoise

Prérequis : Maîtriser les bases de la spécialité

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par l'intervenant

Objectifs de la formation :

- ✓ Intégrer les notions essentielles de la gestion du cabinet.
- ✓ Comprendre l'environnement économique dans lequel évolue la profession pour anticiper son évolution

Programme

I. La valorisation de la prestation d'avocat marqueur de l'entreprise

II. Le seuil de rentabilité et le coût de production

A. Ce qu'enseigne la science de gestion sur la construction de l'honoraire

1. Le seuil de rentabilité
2. Le coût de production et le prix de la prestation

B. Ce qu'enseigne la profession sur la construction de l'honoraire

III. Les grands équilibres bilanciaux et la comptabilité du cabinet

A. les grands équilibres bilanciaux

1. Le besoin en fonds de roulement
2. Le fonds de roulement
3. La trésorerie nette

B. Les bons outils comptables

IV. La rémunération de l'avocat, du collaborateur et le bénéfice du cabinet

A. La profession vue par le marché

B. Le rapport de l'IGF, un rapport extrêmement contestable mais plein d'enseignements

1. Confusion entre rémunération de l'entrepreneur et bénéfice de l'entreprise
2. Confusion entre rémunération de l'entrepreneur et salaire
3. Confusion entre rémunération du travail et rémunération du capital

C. La rémunération du collaborateur

V. Concurrence, compétitivité, innovation

A. La profession d'avocat dans un environnement ultra concurrentiel

B. La compétitivité

C. L'innovation



A retourner à :

ERAGE - Délégation Lorraine-Metz

Maison de l'Avocat
4 Rue de la Garde
57000 METZ

Tél : 03 87 62 55 18 / 07 87 00 20 82

Fax : 03 83 37 19 95

Mail : lorraine-metz@erage.eu

Date

Vendredi 19 janvier 2018

Horaires

De 9:30 à 17:00

Durée

6:00 heures

Lieu de la formation

Maison de l'avocat
4 Rue de la Garde – 57000 METZ

Niveau

1 – Initiation

Spécialisation

Déontologie
Vie professionnelle

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

26 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

Case Palais :

N° SIRET :

Année prestation serment

Profession :

Avocat Salarié

Avocat Libéral

Jeune Barreau

Magistrat

Juriste

Autre, précisez

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIF PL ou Actaliens, voir conditions www.fifpl.fr et www.actaliens.fr

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.


Fait le à

Nom, prénom du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

 Formations en déontologie (Voir rubrique spécialisation) Avocat 2 premières années d'exercice du ressort de l'ERAGE :	Gratuit (limité à 12 heures de formation par an)
Avocat 2 premières années d'exercice (au-delà des 12h gratuites)	150 €
Avocat et autre public :	210 €